

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 février 2012

Le 14 février 2012 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Laurent JOUANLONG, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Marc DAUPHINOT, Eric CAZABAT, Christophe CARRERE, Vincent CHARLOT.

Procurations : Roger PEDEFLOUS à François GAY, Nicole LE DIEU DE VILLE à Monique SEMAVOINE, Jean-Louis VILLE à Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ à Françoise HURABIELLE-PÉRÉ

Excusée : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE.

La séance est ouverte à 20h00 et Nicole DUFAU est désigné comme secrétaire de séance.

L'Assemblée sollicite une prestation de conseil auprès du nouveau Receveur municipal et décide de lui octroyer en contrepartie l'indemnité correspondante prévue par les textes règlementaires au taux maximum (unanimité).

Il autorise la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse conclu initialement avec la Caisse d'Allocations familiales pour le fonctionnement de la crèche afin d'y inclure le centre d'accueil maternel à destination des 3-5 ans mis en place depuis le mois de juillet 2011 (unanimité).

Le Conseil autorise ensuite l'acquisition au prix des domaines d'une parcelle de terrain supplémentaire sur la rue Louis-Barthou afin de poursuivre l'élargissement nécessaire à l'aménagement urbain de la voie (unanimité).

Le règlement intérieur du complexe sportif est modifié afin de permettre à la Commune d'être remboursée par les utilisateurs des frais engagés par les déclenchements intempestifs de l'alarme. La participation des utilisateurs sera calculée progressivement à raison de 50% des frais d'intervention à partir de la deuxième erreur de manipulation, puis 75% à la troisième et 100% à compter de la quatrième intervention. Les compteurs seront remis à zéro au début (unanimité). Un groupe de travail est par ailleurs créé pour étudier les possibilités d'améliorer le fonctionnement du système d'alarme actuel.

Le Conseil municipal décide d'acquérir un terrain à vendre de 1910 m² environ sur l'avenue du Général de Gaulle en vue de l'intégrer dans une opération de valorisation des fonds de parcelles situés sur cet axe et de pouvoir créer à moyen terme une liaison entre le secteur de la Mairie et le nouveau Centre-bourg programmé sur la rue Louis-Barthou. Il décide de confier le portage financier de ce projet à l'Etablissement Public Foncier Local Béarn-Pyrénées sur une durée de 6 ans afin de permettre à la Commune de répartir le coût d'acquisition sur plusieurs années et d'élaborer son programme d'aménagement pour ce secteur (unanimité).

Il décide également de solliciter le maximum de subventions possibles auprès de l'Etat et de toutes les collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur aide financière sur le projet d'aménagement urbain de la rue Louis-Barthou et de l'avenue de la République qui comprend la création d'une piste cyclable qui sera prolongée d'un côté sur la rue Pasteur et de l'autre côté jusqu'au Nord de la rue Henri IV en passant par la rue Jules-Ferry et la rue du Béarn (unanimité).

Enfin Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle retire de l'ordre du jour le projet de délibération concernant la signature d'une convention avec la Communauté d'agglomération pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH). En effet elle précise que l'objectif à atteindre fixé par le PLH en matière de production de logements pour la Commune de Mazères-Lezons sur la période 2011/2016 est étroitement lié à l'aménagement du Centre-bourg pour lequel la Commune a sollicité la mise en œuvre d'une procédure publique d'aménagement d'intérêt communautaire. Or il demeure encore à ce jour certaines ambiguïtés quand à l'engagement financier de la Communauté d'agglomération sur ce projet et la Commune a donc sollicité des précisions sur ce point précis. Le projet de délibération sera donc présenté au prochain conseil municipal en fonction des réponses qui seront apportées par l'Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.